



indemnisation accident voie publique

Par **ChrisBapt**, le **02/05/2019 à 12:09**

Bonjour,

mon fils a eu un accident sur la voie publique en avril 2010, il a perçu un acompte d'indemnisation, mais le olde n'a toujours pas été acquitté malgré une relance en septembre 2018 et un recommandé en février 2019. L'assurance n'a même pas pris la peine de me répondre. Que dois-je faire ?

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **02/05/2019 à 13:28**

Bonjour

Il vous faut saisir le médiateur de la compagnie en exigeant une réponse avant saisine du tribunal

Le tribunal d'instance si le litige porte sur un montant inférieur à 10 000 euros

Le tribunal de grande instance si le litige porte sur un montant supérieur à 10 000

Par **ChrisBapt**, le **02/05/2019 à 13:35**

merci pour votre réponse, juste une question, qui est le médiateur ? dans mon dossier la MAE contacte l'assurance qui indemnise mon fils, et c'est à la MAE que j'ai envoyé mes courriers...